

Plan d'études

Master

Sociétés plurielles : cultures, politique et religions

Programme d'études approfondies à 90 crédits ECTS

2024

Table des matières

1. Bases légales	2
2. Description du programme d'études.....	2
2.1 Description générale	
2.2 Structure générale du programme d'études	
2.3 Conditions d'admission	
3. Objectifs de la formation.....	3
4. Début et durée des études	4
5. Langues d'étude	5
6. Structure des études	5
7. Description et structure des options	6
7.1 Option <i>Dynamiques sociales et culturelles</i>	6
Description - Modules - Langue	
7.2 Option <i>Anthropologie sociale, politique, technologies</i>	10
Description - Modules - Langues	
7.3 Option <i>Religion et société</i>	13
Description - Modules - Langues	
8. Modalités générales d'évaluation du programme	16
8.1 Modalités générales d'examen	
8.2 Description et modalités d'évaluation des unités d'enseignement	
8.3 Échec définitif dans une unité d'enseignement, dans une option et dans le programme d'études	
8.4 Note finale	
9. Convention BeNeFri et accords de mobilité interuniversitaire	20
10. Entrée en vigueur et mesures transitoires	20

1. Bases légales

Le présent plan d'études s'appuie sur le Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelier et du master à la Faculté des Lettres et des sciences humaines de l'Université de Fribourg.

2. Description du programme d'études

2.1 Description générale

Le programme d'études de Master *Sociétés plurielles : cultures, politique et religions* à 90 crédits ECTS se situe dans le prolongement des programmes d'études de Bachelor en Anthropologie sociale à 120 et 60 crédits ECTS, en Science des religions à 120 et 60 crédits ECTS et en Sociologie à 120 et 60 crédits ECTS.

Ce programme d'études fait partie du domaine des sciences sociales et combine des approches de la sociologie, de l'anthropologie sociale et des sciences des religions. Il se concentre sur les problèmes et les perspectives des sociétés plurielles et mondialisées contemporaines, marquées par des bouleversements socio-économiques, la transformation des États-nations et la migration. Les étudiant·e·s acquièrent des connaissances dans les domaines de la politique, de la culture et de la religion afin de pouvoir comprendre les évolutions récentes de ces sociétés en mutation.

Le programme d'études approfondies à 90 crédits ECTS peut être complété par un programme de spécialisation à 30 crédits ECTS au sein du Département des Sciences Sociales ou par un autre programme d'études secondaires à 30 crédits ECTS.

Le programme d'études ouvre la voie à des études de Doctorat en Sciences Sociales ou qualifie pour un emploi dans différents domaines professionnels, notamment les suivants :

- Organismes publics et administratifs ;
- Secteur privé et des ressources humaines (*Human Resources*) ;
- Secteur des médias et de la communication ;
- Milieux politiques et associations (ONG, syndicats, fondations) ;
- Organisations humanitaires et non gouvernementales ;
- Musées et projets artistiques ;
- Migration et relations interculturelles ;
- Secteur de la jeunesse et de la famille ;
- Secteur de la culture et de l'animation ;
- Secteur de la santé ;
- Intervention sociale ;
- Carrière académique, recherche appliquée.

2.2 Structure générale du programme d'études

Le programme d'études *Sociétés plurielles : cultures, politique et religions* est proposé en trois options :

Option : *Dynamiques sociales et culturelles*

Option : *Anthropologie sociale, politique, technologies*

Option : *Religion et société*

Les étudiant·e·s s'inscrivent au programme au début de leurs études. Les contenus des études des trois options sont liés, mais les modules doivent néanmoins être suivis conformément à l'option choisie. Le changement d'option en cours d'études doit faire l'objet d'une demande formelle auprès des responsables des programmes d'études.

2.3 Conditions d'admission

Admission sans condition

Les titulaires d'un diplôme de Bachelor d'une université suisse ou étrangère dans l'une des disciplines suivantes (min. 60 crédits ECTS) sont admis sans conditions dans ce programme d'études approfondies : anthropologie sociale et culturelle/ethnologie, histoire contemporaine*, sociologie, sciences politiques, sciences des religions, travail social et politiques sociales.

Admission avec complément (max. 30 crédits ECTS)

Les titulaires d'un diplôme de Bachelor d'une université ou d'une haute école suisse ou étrangère dans l'une des disciplines suivantes (min. 60 crédits ECTS) sont admis avec un programme complémentaire de 30 crédits ECTS au maximum : géographie humaine*, histoire, sciences de l'éducation, psychologie, sciences de la communication et des médias, théologie, Bachelor HES en travail social.

* ne figure pas sur la liste officielle de la CRUS

Admission avec préalable (max. 60 crédits ECTS)

Les titulaires d'un diplôme de Bachelor universitaire de toutes les branches d'études selon la liste officielle de la CRUS, qui ne figurent pas sous « Admission sans condition » ou « Admission avec complément ». Les diplômes de Bachelor de hautes écoles non universitaires peuvent être assimilés aux diplômes de Bachelor universitaires en cas de proximité particulière avec les thèmes des sciences sociales du master.

3. Objectifs de la formation

Les objectifs d'apprentissage du programme d'études interdisciplinaire *Sociétés plurielles : cultures, politique et religions* consistent à transmettre des connaissances sur les phénomènes sociaux, culturels, politiques et religieux, ainsi que la capacité d'analyser ces phénomènes. Les contributions de différentes disciplines (sociologie, anthropologie

sociale, sciences des religions) permettent de développer des outils pour appréhender la complexité des sociétés contemporaines dans leur diversité.

Le programme d'études met l'accent sur l'acquisition de connaissances et de compétences en matière de méthodes d'enquête en sciences sociales et sur le développement de compétences pratiques dans les domaines de la recherche scientifique, de la gestion de projet, de l'analyse et de l'intervention. Au terme de leurs études, les étudiant·e·s bénéficient d'un portefeuille de compétences qui valorise leur profil sur le marché du travail ou leur permet de poursuivre leurs études (doctorat). Les études couvrent les domaines suivants :

- Gestion de la diversité sociale et culturelle ;
- Analyse des questions économiques et sociales ;
- Etude des processus politiques, juridiques et de la gouvernance ;
- Etude des phénomènes religieux et de leur évolution ;
- Analyse des nouveaux styles de vie et des phénomènes actuels tels que les nouvelles technologies, les mouvements politiques et sociaux, les conflits sociaux, etc. ;
- Interactions sociales et communication ;
- Institutions (étatiques, juridiques, sanitaires, etc.) ;
- Connaissance de certains groupes de population (jeunes, migrant·e·s, femmes, professionnels, communautés religieuses, etc.) ;
- Analyse des relations de genre, intergénérationnelles, interethniques et interculturelles.

En ce qui concerne l'acquisition de compétences pratiques, le programme d'études comprend les domaines suivants (selon l'option choisie) :

- Capacité d'analyser des problèmes sociaux complexes ;
- Maîtrise des techniques de recherche quantitatives et qualitatives (entretiens, observations, analyse des médias, analyse du discours, etc.) ;
- Compétences en communication (orale et écrite) ;
- Gestion de projets et activités scientifiques.

4. Début et durée des études

Les études peuvent être débutées au semestre d'automne ou de printemps. La durée minimale des études est en règle générale de 3 semestres pour les étudiant·e·s de la filière Master à 90 crédits ECTS et de 4 semestres pour les étudiant·e·s de la filière Master à 120 crédits ECTS (programme d'études approfondies + programme de spécialisation ou programme secondaire). La durée maximale des études est de 9 semestres pour les étudiant·e·s du Master à 90 crédits ECTS et de 12 semestres pour les étudiant·e·s du Master à 120 crédits ECTS.

5. Langues d'étude

Selon l'option choisie, le programme d'études *Société Plurielles : cultures, politique et religions* peut être accompli en français, en allemand ou de manière bilingue. Des dispositions plus précises sont définies séparément pour chaque option (voir section 7). Les unités d'enseignement sont parfois proposées en anglais. La connaissance de l'anglais est indispensable pour la lecture des textes.

La mention « *bilingue* » peut être obtenue si au moins 40% des crédits sont acquis dans chacune des deux langues (français et allemand). Les examens et les travaux de séminaire doivent être passés ou rédigés dans la langue d'enseignement. La mention « *bilingue* » apparaît sur le diplôme universitaire.

6. Structure des études

Le programme d'études approfondies se compose (indépendamment de l'option choisie) de

- 2 modules spécifiques à l'option (15 + 15 crédits ECTS)
- 2 modules interdisciplinaires (15 + 15 crédits ECTS)
- 1 module Examen de master (30 crédits ECTS)

Les modules sont structurés en fonction des objectifs pédagogiques. Les descriptions des unités d'enseignement (cours, séminaires, travaux écrits, travaux de séminaire, etc.) indiquent les thèmes abordés et les objectifs pédagogiques. Les formes d'évaluation sont diverses. Une unité d'enseignement peut être évaluée par un examen écrit ou oral, un travail écrit, une présentation orale, un rapport scientifique, etc. Le programme assure un équilibre entre les différentes formes d'évaluation.

Tableau synoptique des 3 options

Option	Option	Option
<i>Dynamiques sociales et culturelles</i>	<i>Anthropologie sociale, politique, technologies</i>	<i>Religion et société</i>
Module SOCIO 1 Changements socio-économiques et styles de vie 15 crédits ECTS Cours, séminaires, travail de séminaire ou travail écrit*	Module ANTHRO 1 Politique, pouvoir et transformations sociales 15 crédits ECTS Cours, séminaires, travail de séminaire ou travail écrit*	Module REL 1 Religion, politique et société 15 crédits ECTS Cours, séminaires, travail de séminaire ou travail écrit*
Module SOCIO 2 Relations sociales et interculturelles 15 crédits ECTS	Module ANTHRO 2 Humains, technologies, culture 15 crédits ECTS Cours, séminaires, travail de	Module REL 2 Religion et culture 15 crédits ECTS Cours, séminaires, travail de

Cours, séminaires, travail de séminaire ou travail écrit*	séminaire ou travail écrit*	séminaire ou travail écrit*
<p>Module SOCIO 3 Interdisciplinaire</p> <p>15 crédits ECTS</p> <p>Cours, séminaires, activités formatives, stage, travail de séminaire ou travail écrit*</p>	<p>Module ANTHRO 3 Interdisciplinaire</p> <p>15 crédits ECTS</p> <p>Cours, séminaires, activités formatives, stage, travail de séminaire ou travail écrit*</p>	<p>Module REL 3 Interdisciplinaire</p> <p>15 crédits ECTS</p> <p>Cours, séminaires, activités formatives, stage, travail de séminaire ou travail écrit*</p>
<p>Module SOCIO 4 Interdisciplinaire</p> <p>15 crédits ECTS</p> <p>Cours, séminaires, activités formatives, stage, travail de séminaire ou travail écrit*</p> <p>y compris le colloque de Master (3 crédits ECTS)</p>	<p>Module ANTHRO 4 Interdisciplinaire</p> <p>15 crédits ECTS</p> <p>Cours, séminaires, activités formatives, stage, travail de séminaire ou travail écrit*</p> <p>y compris le colloque de Master (3 crédits ECTS)</p>	<p>Module REL 4 Interdisciplinaire</p> <p>15 crédits ECTS</p> <p>Cours, séminaires, activités formatives, stage, travail de séminaire ou travail écrit*</p> <p>y compris le colloque de Master (3 crédits ECTS)</p>
<p>Module Examen de Master</p> <p>30 ECTS</p> <p>Travail de master Soutenance</p>	<p>Module Examen de Master</p> <p>30 ECTS</p> <p>Travail de master Soutenance</p>	<p>Module Examen de Master</p> <p>30 ECTS</p> <p>Travail de master Soutenance</p>

*Les titres sont indiqués chaque année.

7. Description et structure des options

7.1 Option *Dynamiques sociales et culturelles*

Description de l'option *Dynamiques sociales et culturelles*

Cette option offre les outils théoriques et méthodologiques pour approfondir la compréhension d'un enjeu central auquel sont confrontées les sociétés contemporaines : la pluralité sociale et culturelle. Grâce à une approche sociologique alliant enquêtes empiriques et réflexions critiques, cette option explore les modalités et les enjeux du « vivre ensemble » et de la diversité dans toutes ses dimensions. Elle étudie les effets des processus globaux économiques et politiques sur les manières quotidiennes d'agir et de penser des individus. L'enseignement porte une attention particulière aux rapports sociaux, aux usages communicationnels et linguistiques liés aux évolutions technologiques, qui se jouent dans une société de plus en plus globalisée. Privilégiant des expériences formatives interactives, cette option permet aux étudiant·e·s d'acquérir des

compétences permettant de gérer ces problématiques dans leur future pratique professionnelle.

Le module SOCIO 1 *Changements socio-économiques et styles de vie* examine comment les évolutions socio-économiques et politiques modifient les pratiques culturelles, technologiques, professionnelles, alimentaires, etc. des individus et des groupes. Il initie les étudiant·e·s à l'analyse de la diversité dans les espaces de vie privés ou publics où se forment les identités individuelles et les appartenances collectives. L'évolution des styles de vie fait l'objet d'enquêtes de terrain variées auprès de populations différentes telles que les communautés migrantes ; les groupes professionnels, les entreprises et le monde du travail ; les mouvements politiques et associations, les institutions publiques, les familles, les réseaux sociaux, et les groupes de jeunes.

Le module SOCIO 2 *Relations sociales et interculturelles* s'intéresse à la description des interactions, de la communication, de la coopération ou des tensions entre groupes sociaux dans des sociétés en constant changement. Il analyse les nouvelles formes de communication et d'interactions individuelles au sein des institutions (système juridique, police, hôpitaux, administrations, etc.) ainsi que dans divers secteurs professionnels. Il forme les étudiant·e·s à l'étude des relations interethniques, intergénérationnelles, interprofessionnelles ou de genre.

Le module SOCIO 3 *Interdisciplinaire* est composé d'unités d'enseignement en sociologie, en anthropologie sociale, en sciences des religions ou dans d'autres disciplines, et prévoit des activités formatives spécifiques.

Le module SOCIO 4 *Interdisciplinaire* est consacré à la recherche de terrain en Suisse ou à l'étranger, à la participation à des projets scientifiques et favorise les activités formatives spécifiques.

Le module *Examen de Master* permet d'acquérir les compétences nécessaires pour mener à bien un projet scientifique. Le sujet du travail est choisi par l'étudiant·e.

Les formes d'enseignement variées, dynamiques et interactives permettent aux étudiant·e·s d'acquérir des connaissances théoriques, techniques et pratiques. Les enquêtes auprès des populations directement concernées ainsi que des stages en milieu professionnel ou au sein des institutions font partie intégrante de cette formation.

Modules de l'option *Dynamiques sociales et culturelles*

Module SOCIO 1 *Changements socio-économiques et styles de vie*

Ce module analyse les évolutions socio-économiques afin d'en comprendre les effets sur les valeurs et les comportements des individus. Les enseignements portent sur l'émergence de nouveaux styles de vie et d'organisation sociale dans un contexte marqué par les processus de globalisation. La mobilité géographique, l'homogénéisation ou la diversification culturelle, les particularismes politiques, la financiarisation ou l'apparition des nouvelles technologies sont mises en relation avec l'émergence de pratiques spécifiques (professionnelles, linguistiques, financières, familiales, amoureuses, sexuelles, etc.) qui sont étudiées de manière qualitative.

Évaluation : le type d'évaluation est indiqué par les enseignant·e·s concerné·e·s au début

du semestre. Les modalités d'évaluation sont décrites dans la section 8.

Enseignements :

- Cours ou séminaire SOCIO 1* (3 crédits ECTS)
- Cours ou séminaire SOCIO 1* (3 crédits ECTS)
- Cours ou séminaire SOCIO 1* (3 crédits ECTS)
- Travail de séminaire SOCIO 1* (6 crédits ECTS)

* Les titres sont indiqués chaque année.

Exceptionnellement, un travail écrit de 3 ou 6 crédits ECTS peut être proposé à la place d'une autre unité d'enseignement du module.

Module SOCIO 2 Relations sociales et interculturelles

Ce module vise la compréhension des modalités relationnelles et communicationnelles au sein des sociétés contemporaines. Les rapports interethniques, interculturels et de genre, les nouvelles formes d'organisation professionnelle ainsi que les liens intergénérationnels sont étudiés. Les interactions sociales, les relations interpersonnelles et les processus de communication au sein des institutions (administration, entreprises, hôpitaux, tribunaux) font l'objet d'analyses approfondies. Du langage quotidien à la participation des citoyens dans la société civile, en passant par les mouvements politiques, ces phénomènes sont resitués dans des contextes locaux et internationaux.

Évaluation : le type d'évaluation est indiqué par les enseignant-e-s concerné-e-s au début du semestre. Les modalités d'évaluation sont décrites dans la section 8.

Enseignements :

- Cours ou séminaire SOCIO 2* (3 crédits ECTS)
- Cours ou séminaire SOCIO 2* (3 crédits ECTS)
- Cours ou séminaire SOCIO 2* (3 crédits ECTS)
- Travail de séminaire SOCIO 2* (6 crédits ECTS)

* Les titres sont indiqués chaque année.

Exceptionnellement, un travail écrit de 3 ou 6 crédits ECTS peut être proposé à la place d'une autre unité d'enseignement du module.

Module SOCIO 3 Interdisciplinaire

Ce module est composé d'unités d'enseignement en sociologie, en anthropologie sociale, en sciences des religions ou dans d'autres disciplines. Des activités formatives spécifiques sont possibles (enseignements interdisciplinaires, conférences, etc.), mais doivent être approuvées par la conseillère ou le conseiller aux études de l'option.

Évaluation : le type d'évaluation est indiqué par les enseignant-e-s concerné-e-s au début du semestre. Les modalités d'évaluation sont décrites dans la section 8.

Enseignements :

- Cours, séminaires, activités formatives, travail de séminaire* (15 crédits ECTS).

* Les titres sont indiqués chaque année.

Module SOCIO 4 Interdisciplinaire

Ce module est consacré à des activités formatives spécifiques de recherche sur le terrain, en Suisse ou à l'étranger, et encourage la participation à des projets scientifiques. Outre la fréquentation de cours ou de séminaires réguliers, il est également possible pour les étudiant·e·s d'effectuer des stages et de suivre des cours sur des sujets en rapport avec le travail de Master. Les modalités des activités formatives spécifiques doivent être approuvées par la conseillère ou le conseiller aux études de l'option. Le colloque de Master, dans le cadre duquel le travail de Master est rédigé, fait également partie du module.

Évaluation : le type d'évaluation est indiqué par les enseignant·e·s concerné·e·s au début du semestre. Les modalités d'examen sont décrites dans la section 8.

Enseignements :

- Cours, séminaires, activités formatives* (12 crédits ECTS)
- Colloque de Master SOCIO 4 (3 crédits ECTS).

* Les titres sont indiqués chaque année.

Module Examen de Master

Ce module (30 crédits ECTS) comprend le travail de Master et sa soutenance. Le travail de Master se base sur des approches traitées dans le cadre des enseignements du programme d'études et les associe à une enquête empirique. Le choix du sujet se fait en accord avec le directeur ou la directrice du travail de Master. Le travail de Master fait l'objet d'une soutenance.

Évaluation : le travail de Master et sa soutenance sont évalués par deux notes individuelles.

Langue de l'option *Dynamiques sociales et culturelles*

La langue d'enseignement de l'option est le français (occasionnellement l'anglais). Les étudiant·e·s peuvent passer leurs examens écrits ou oraux en français, en allemand, en anglais ou dans une autre langue, à condition d'avoir obtenu l'accord des enseignant·e·s de l'unité d'enseignement concernée. Des règles particulières s'appliquent aux étudiant·e·s qui souhaitent obtenir la mention bilingue (se référer au paragraphe 5 « Mention bilingue »).

7.2 Option *Anthropologie sociale, politique, technologies*

Description de l'option *Anthropologie sociale, politique, technologies*

L'anthropologie sociale s'intéresse aux sociétés contemporaines dans différentes régions du monde pour en tirer des enseignements et mieux comprendre les dynamiques locales et globales. Elle examine de manière critique les schémas de pensée et d'action propres aux différentes cultures et les façons dont les personnes perçoivent le monde. De plus, elle s'engage pour une société plus inclusive, équitable et respectueuse de l'environnement. L'option se concentre sur les défis contemporains liés aux relations entre les êtres humains, la nature et l'environnement construit et technologique. Les enseignements abordent les relations de pouvoir et les valeurs qui sous-tendent ces relations ; par ailleurs, ils examinent la façon dont les divers acteurs et actrices modifient ces dynamiques de pouvoir par leurs actions. Ils explorent les origines des changements sociaux, l'impact des technologies sur la société, ainsi que la manière dont de nouveaux ordres sociaux et politiques se forment.

Le module ANTHRO 1 *Politique, pouvoir, transformations sociales* se focalise sur la question de savoir comment les différents acteurs et actrices façonnent et modifient par leurs actions les rapports de pouvoir, comment se produisent les transformations sociales et comment sont agencés les ordres sociaux et politiques. Les étudiant·e·s apprennent à percevoir les dimensions politiques et du pouvoir dans des situations quotidiennes et à les identifier dans les relations entre les personnes, mais aussi entre les personnes et l'environnement. De plus, les études explorent la capacité des individus et des communautés à influencer les valeurs et les structures sociales.

Le module ANTHRO 2 *Humains, technologies, culture* met l'accent sur la pluralité des interactions entre les technologies, la production de structures sociales et le changement culturel. Ce module étudie en particulier la transformation culturelle et sociotechnique de nos sociétés, ainsi que la manière dont les technologies influencent et modifient la vie économique, culturelle et politique dans le monde entier. Il met en lumière la manière dont les valeurs et les normes sociales sont intégrées dans l'environnement construit (comme les centrales électriques) ainsi que dans les technologies (comme Internet), et contribuent ainsi à influencer la vie des individus et l'avenir collectif.

Le module ANTHRO 3 *Interdisciplinaire* est composé d'unités d'enseignement en sociologie, en anthropologie sociale, en science des religions ou dans d'autres disciplines, et prévoit des activités formatives spécifiques.

Le module ANTHRO 4 *Interdisciplinaire* est consacré à la recherche de terrain en Suisse ou à l'étranger, et à la participation à des projets scientifiques. Il favorise les activités formatives spécifiques.

Le module *Examen de Master* garantit l'acquisition de compétences pour mener à bien un projet scientifique. Le choix du sujet se fait en accord avec le directeur ou la directrice du travail de Master.

Les formes d'enseignement variées, dynamiques et interactives permettent aux étudiant·e·s d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques. La préparation et la réalisation d'une recherche de terrain font partie intégrante de cette option d'études.

Modules de l'option *Anthropologie sociale, politique, technologies*

Module ANTHRO 1 *Politique, pouvoir, transformations sociales*

Les cours portent sur le pouvoir, la politique, les transformations sociales et les questions d'économie politique telles que l'accès inégal aux ressources (économiques, culturelles, sociales, etc.), enracinées dans des contextes coloniaux et postcoloniaux. L'enseignement se focalise sur le rôle de la politique et du pouvoir dans les situations quotidiennes, dans les processus de catégorisation sociale, dans la formation des identités, ainsi que dans les relations entre les personnes et l'environnement. Le pouvoir des structures et des catégories, d'une part, et la capacité d'action de l'individu et de la communauté, d'autre part, font l'objet des débats en classe. Le module comprend également une réflexion critique sur le processus de production des connaissances, le rôle des chercheurs et chercheuses dans le processus de recherche et les questions éthiques entourant la recherche anthropologique.

Évaluation : le type d'évaluation est indiqué par les enseignant·e·s concerné·e·s au début du semestre. Les modalités d'évaluation sont décrites dans la section 8.

Enseignements :

- 1 cours ou séminaire ANTHRO 1* (3 crédits ECTS)
- 1 cours ou séminaire ANTHRO 1* (3 crédits ECTS)
- 1 cours ou séminaire ANTHRO 1* (3 crédits ECTS)
- 1 travail de séminaire ANTHRO 1* (6 crédits ECTS)

* Les titres sont indiqués chaque année.

Module ANTHRO 2 *Humains, technologies, culture*

Ce module s'intéresse aux interactions entre les technologies, la production de structures sociales et le changement culturel. Il examine comment les technologies sont créées, comment les normes, les valeurs et les catégories culturelles sont intégrées dans les technologies ainsi que dans notre environnement construit, souvent sans réflexion ni remise en question, et comment elles influencent la vie collective et celle des individus. Par ailleurs, les enseignements mettent également en lumière le potentiel des technologies à déstabiliser les relations de pouvoir établies, à créer des liens inattendus et à redéfinir les questions d'appartenance, d'identité et d'autres dimensions sociales. Les enseignements proposés dans ce module encouragent une réflexion critique sur la relation entre l'être humain, la technologie et la culture en l'analysant à la lumière d'un monde en constante évolution.

Évaluation : le type d'évaluation est indiqué par les enseignant·e·s concerné·e·s au début du semestre. Les modalités d'évaluation sont décrites dans la section 8.

Enseignements :

- 1 cours ou séminaire ANTHRO 2* (3 crédits ECTS)
- 1 cours ou séminaire ANTHRO 2* (3 crédits ECTS)
- 1 cours ou séminaire ANTHRO 2* (3 crédits ECTS)
- 1 travail de séminaire ANTHRO 2* (6 crédits ECTS)

* Les titres sont indiqués chaque année.

Les modules ANTHRO 1 et ANTHRO 2 ont des contenus et des objectifs complémentaires. Les enseignements explorent sous différentes perspectives les interactions complexes entre les structures sociales, les changements culturels, les technologies et les transformations sociales et politiques dans le monde entier. L'analyse se concentre donc sur les dynamiques générées par ces interdépendances, en accordant une attention particulière aux points de vue des acteurs et actrices concerné·e·s.

Module ANTHRO 3 Interdisciplinaire

Ce module est composé d'unités d'enseignement en anthropologie sociale, en sociologie, en sciences des religions ou dans d'autres disciplines. Des activités formatives spécifiques sont possibles (enseignements interdisciplinaires, conférences, etc.), mais doivent être approuvées par la conseillère ou le conseiller aux études de l'option.

Évaluation : le type d'évaluation est indiqué par les enseignant·e·s concerné·e·s au début du semestre. Les modalités d'évaluation sont décrites dans la section 8.

Enseignements :

- Cours, séminaires, activités formatives, travail de séminaire* (15 crédits ECTS).

* Les titres sont indiqués chaque année.

Module ANTHRO 4 Interdisciplinaire

Ce module est consacré à des activités formatives spécifiques de recherche sur le terrain, en Suisse ou à l'étranger, et encourage la participation à des projets scientifiques. Outre la fréquentation de cours ou de séminaires ordinaires, il est également possible pour les étudiant·e·s d'effectuer des stages et de suivre des cours sur des sujets en rapport avec le travail de Master. Les modalités des activités formatives spécifiques doivent être approuvées par la conseillère ou le conseiller aux études de l'option. Le colloque de Master, dans le cadre duquel le travail de Master est rédigé, fait également partie du module.

Évaluation : le type d'évaluation est indiqué par les enseignant·e·s concerné·e·s au début du semestre. Les modalités d'examen sont décrites dans la section 8.

Enseignements :

- Cours, séminaires, activités formatives* (12 crédits ECTS)
- Colloque de Master ANTHRO 4 (3 crédits ECTS).

* Les titres sont indiqués chaque année.

Module Examen de Master

Ce module (30 crédits ECTS) comprend le travail de Master et sa soutenance. Le travail de Master se base sur des approches traitées dans le cadre des enseignements du programme d'études et les associe à une enquête empirique. Le choix du sujet se fait en accord avec le directeur ou la directrice du travail de Master. Le travail de Master fait l'objet d'une soutenance.

Évaluation : le travail de Master et sa soutenance sont évalués par deux notes individuelles.

Langues de l'option *Anthropologie sociale, politique, technologies*

Les langues d'enseignement de l'option *Anthropologie sociale, politique, technologies* sont le français et/ou l'allemand (occasionnellement l'anglais). Les étudiant·e·s peuvent passer leurs examens écrits ou oraux en français, en allemand, en anglais ou dans une autre langue, à condition d'avoir obtenu l'accord des enseignant·e·s de l'unité d'enseignement concernée. Des règles particulières s'appliquent aux étudiant·e·s qui souhaitent obtenir la mention bilingue (se référer au paragraphe 5 « Mention bilingue »). Il est possible d'étudier l'ensemble du programme d'études de l'option *Anthropologie sociale, politique, technologies* dans une seule langue (français ou allemand), en acceptant un éventuel allongement de la durée des études.

7.3 Option *Religion et société*

Description de l'option *Religion et société*

L'option *Religion et société* fournit des outils théoriques et méthodologiques pour comprendre les questions de changement religieux dans les sociétés modernes et contemporaines, en particulier en Europe et en Suisse. En utilisant des méthodes et des approches analytiques des sciences sociales - par exemple la sociologie, l'anthropologie et l'histoire - elle vise à analyser et à comprendre la religion au niveau des individus, des groupes, des organisations, des institutions et des sociétés. Les questions de la diversité religieuse, du pluralisme et de l'intégration sociale sont au cœur de cette option. Cette option développe une perspective interdisciplinaire et transversale en étudiant des objets où la religion croise les thèmes de la jeunesse, du genre, de la mondialisation, de l'économie, de la politique, de l'identité, de la reconnaissance, de la santé et de l'éducation. Il s'agit par exemple de la place de la religion dans l'espace public et dans les médias, notamment en Europe et en Suisse.

Le module REL 1 *Religion, politique et société* étudie les effets des processus politiques et économiques sur la dynamique vécue, institutionnelle et sociale de la religion. Ce module s'intéresse de près à la dynamique de la modernité et de la mondialisation, telle qu'elle apparaît dans la longue histoire du développement occidental et de son imbrication

avec le monde non occidental (le « Sud global »). L'approche des sciences sociales permet d'expliquer les changements au niveau macrosocial en tenant compte du point de vue des acteurs et actrices concerné·e·s.

Le module REL 2 *Religion et culture* explore la complexité des interactions entre religion et culture, notamment en ce qui concerne les productions culturelles et les questions liées aux technologies de la communication. Le thème large de la culture permet d'appréhender des phénomènes dans leur globalité tout en se concentrant sur les médiatisations et les productions culturelles en soi et pour soi.

Le module REL 3 *Interdisciplinaire* est composé d'unités d'enseignement en sociologie, en anthropologie sociale, en science des religions ou dans d'autres disciplines.

Le module REL 4 *Interdisciplinaire* est consacré à la recherche de terrain en Suisse ou à l'étranger et à la participation à des projets scientifiques. Il favorise les activités formatives spécifiques.

Le module *Examen de Master* garantit l'acquisition de compétences (recherche, analyse, écriture) pour mener à bien un projet scientifique.

Les formes d'enseignement variées, dynamiques et interactives permettent aux étudiant·e·s d'acquérir des connaissances théoriques, techniques et pratiques. Ce programme d'études comprend des enquêtes auprès de la population directement concernée ou des stages sur le lieu de travail ou dans des institutions.

Modules de l'option *Religion et société*

Module REL 1 *Religion, politique et société*

Les enseignements de ce module permettent d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à une réflexion approfondie sur le rôle de la religion dans les sociétés plurielles modernes. Outre les questions générales de la sociologie des religions, les objets traités peuvent s'orienter vers les thèmes de la religion dans l'espace public, du rapport entre religion et politique, de l'impact sur la religion des nouvelles formes de communication ou de consommation, de la dynamique entre religion et mondialisation ainsi que des questions de migration et d'intégration.

Évaluation : le type d'évaluation est indiqué par les enseignant·e·s concerné·e·s au début du semestre. Les modalités d'évaluation sont décrites dans la section 8.

Enseignements :

- Cours ou séminaire REL 1* (3 crédits ECTS)
- Cours ou séminaire REL 1* (3 crédits ECTS)
- Cours ou séminaire REL 1* (3 crédits ECTS)
- Travail de séminaire REL 1* (6 crédits ECTS)

* Les titres sont indiqués chaque année.

Module REL 2 *Religion et culture*

La religion imprègne presque tous les domaines de la société, de l'éthique et de l'activité

économique à la mise en scène symbolique du pouvoir politique, en passant par l'art et la musique. Parallèlement, les religions reprennent des éléments empruntés à leur environnement culturel. Les unités d'enseignement de ce module proposent une analyse approfondie des échanges entre religion et culture dans les sociétés plurielles anciennes, non occidentales ou modernes. Des thèmes épistémologiques, méthodologiques et théoriques peuvent également être abordés.

Évaluation : le type d'évaluation est indiqué par les enseignant·e·s concerné·e·s au début du semestre. Les modalités d'évaluation sont décrites dans la section 8.

Enseignements :

- Cours ou séminaire REL 2* (3 crédits ECTS)
- Cours ou séminaire REL 2* (3 crédits ECTS)
- Cours ou séminaire REL 2* (3 crédits ECTS)
- Travail de séminaire REL 2* (6 crédits ECTS)

** Les titres sont indiqués chaque année.*

Module REL 3 Interdisciplinaire

Ce module est composé d'unités d'enseignement en anthropologie sociale, en sociologie, en sciences des religions ou dans d'autres disciplines. Des activités formatives spécifiques sont possibles (enseignements interdisciplinaires, conférences, etc.), mais doivent être approuvées par la conseillère ou le conseiller aux études de l'option.

Évaluation : le type d'évaluation est indiqué par les enseignant·e·s concerné·e·s au début du semestre. Les modalités d'évaluation sont décrites dans la section 8.

Enseignements :

- Cours, séminaires, activités formatives * (9 crédits ECTS)
- Travail de séminaire* (6 crédits ECTS)

** Les titres sont indiqués chaque année.*

Module REL 4 Interdisciplinaire

Ce module est consacré à des activités formatives spécifiques de recherche sur le terrain, en Suisse ou à l'étranger, et encourage la participation à des projets scientifiques. Outre la fréquentation de cours ou de séminaires réguliers, il est également possible pour les étudiant·e·s d'effectuer des stages et de suivre des cours sur des sujets en rapport avec le travail de Master. Les modalités des activités formatives spécifiques doivent être approuvées par la conseillère ou le conseiller aux études de l'option. Le colloque de Master, dans le cadre duquel le travail de Master est rédigé, fait également partie du module.

Évaluation : le type d'évaluation est indiqué par les enseignant·e·s concerné·e·s au début du semestre. Les modalités d'examen sont décrites dans la section 8.

Enseignements :

- Cours, séminaires, activités formatives* (12 crédits ECTS)
- Colloque de Master REL 4 (3 crédits ECTS).

* Les titres sont indiqués chaque année.

Module Examen de Master

Ce module (30 crédits ECTS) comprend le travail de Master et sa soutenance. Le travail de Master se base sur des approches traitées dans le cadre du programme d'études et les associe à une enquête empirique. Le choix du sujet se fait en accord avec le directeur ou la directrice du mémoire de Master. Le travail de Master fait l'objet d'une soutenance.

Évaluation : le travail de Master et sa soutenance sont évalués par deux notes individuelles.

Langues de l'Option *Religion et société*

Les langues d'enseignement de l'option *Religion et société* sont le français et l'allemand (occasionnellement l'anglais). Les étudiant·e·s peuvent passer leurs examens écrits ou oraux en français, en allemand, en anglais ou dans une autre langue, à condition d'avoir obtenu l'accord des enseignant·e·s de l'unité d'enseignement concernée. Des règles particulières s'appliquent aux étudiant·e·s qui souhaitent obtenir la mention bilingue (se référer au paragraphe 5 « Mention bilingue »). Il est possible d'étudier l'ensemble du programme d'études de l'option *Religion et société* dans une seule langue (français ou allemand), en acceptant un éventuel allongement de la durée des études.

8. Evaluation des prestations d'études

8.1 Modalités générales des évaluations

Les étudiant·e·s s'inscrivent en ligne via le portail Internet de l'Université de Fribourg pour toutes les unités d'enseignement et les évaluations. Les modalités d'évaluation d'une unité d'enseignement sont communiquées aux étudiant·e·s par l'enseignant·e au début de chaque semestre. Les dates (examens, remises de travaux) sont fixées par les enseignant·e·s concerné·e·s et communiquées aux étudiant·e·s en temps utile.

Chaque unité d'enseignement est généralement évaluée individuellement par une note et, exceptionnellement, jugée comme réussie/échec.

L'échelle de notation pour les épreuves notées se compose de notes entières et de demi-points allant de 1 à 6, 6 étant la meilleure note. Les notes comprises entre 6 et 4 qualifient les épreuves réussies, les notes en dessous de 4 qualifient les épreuves non réussies.

Les unités d'enseignement doivent être validées au cours des quatre sessions d'examen qui suivent immédiatement l'offre de l'unité d'enseignement concernée. Le calendrier des sessions d'examen et les périodes d'inscription sont communiqués par le Décanat.

En cas d'échec dans une unité d'enseignement, les étudiant·e·s sont autorisé·e·s à repasser l'évaluation une fois. Pour cela, une nouvelle inscription à l'examen est nécessaire.

Un échec à la deuxième tentative est considéré comme un échec définitif à l'unité d'enseignement. Il en va de même si une unité d'enseignement n'est pas évaluée avec succès dans les quatre sessions d'examen (règlement du 8 mars 2018, art. 15, al. 4). Un échec définitif à une unité d'enseignement ne peut pas être compensé par d'autres notes. Les conséquences d'un échec définitif dans une unité d'enseignement sont décrites aux points 8.2 et 8.3.

L'examen de Master est considéré comme réussi si les deux notes - la note du travail de Master et la note de la soutenance - sont au moins égales à 4.

8.2 Description et modalités d'évaluation des unités d'enseignement

- Les *Cours* (3 crédits ECTS) servent à transmettre des ensembles de connaissances fondamentales. La forme principale d'enseignement est le cours magistral, mais d'autres formes peuvent être intégrées. L'évaluation se fait par un examen noté. En cas de premier échec, l'examen doit être repassé. En cas d'échec définitif, un nouveau cours doit être choisi. Des exceptions s'appliquent aux unités d'enseignement des modules SOCIO 1 ; SOCIO 2 ; ANTHRO 1 ; ANTHRO 2 ; REL 1 ; REL 2 (voir section 8.3 « Échec définitif »).
- Les *Séminaires* (3 crédits ECTS) servent à l'étude de thèmes spécifiques ou de méthodes de recherche. Le style d'apprentissage requiert la participation active des étudiant·e·s. La forme d'évaluation des séminaires est définie par les enseignant·e·s au début du semestre (par ex. évaluation continue, exposé, résumé, essai, podcast, film, etc.) Les séminaires sont soit notés, soit validés par la mention réussi/échec. En cas de premier échec, l'enseignant·e détermine une évaluation alternative (p. ex. une prestation écrite supplémentaire ou une évaluation orale). En cas d'échec définitif, un nouveau séminaire doit être choisi. Des exceptions s'appliquent aux unités d'enseignement des modules SOCIO 1 ; SOCIO 2 ; ANTHRO 1 ; ANTHRO 2 ; REL 1 ; REL 2 (voir section 8.3 « Échec définitif »).
- Les *Travaux de séminaire* (6 crédits ECTS) sont des travaux écrits rédigés dans le cadre d'un séminaire, encadrés et corrigés par les enseignant·e·s. Des indications détaillées sur la présentation des travaux de séminaire se trouvent dans le « Guide pour la rédaction de travaux scientifiques ». Les formats alternatifs au travail de séminaire (sous forme de film, de podcast, etc.) doivent être discutés et acceptés par les enseignant·e·s. Les travaux de séminaire sont notés ou validés avec la mention réussi/échec. En cas de premier échec, l'enseignant·e détermine si le travail de séminaire peut être retravaillé ou si une nouvelle problématique doit être choisie. Celui-ci est déposé lors d'une des sessions d'examen suivantes, en accord avec l'enseignant·e responsable, mais obligatoirement dans les délais fixés par la Faculté (voir section 8.1 « Modalités générales d'examen »). En cas d'échec définitif, il faut

choisir un nouveau séminaire et rédiger un nouveau travail. Des exceptions sont prévues pour les unités d'enseignement des modules SOCIO 1 ; SOCIO 2 ; ANTHRO 1 ; ANTHRO 2 ; REL 1 ; REL 2 (voir section 8.3 « Échec définitif »).

- Les *Travaux écrits* (3 ou 6 crédits ECTS) sont généralement réalisés en lien avec une unité d'enseignement (p. ex. cours ou séminaire) et sont supervisés et corrigés par les enseignant·e·s. Les formats alternatifs au travail écrit (sous forme de film, de podcast, etc.) doivent être discutés et acceptés par les enseignant·e·s. Les travaux écrits sont notés ou validés avec la mention réussi/échec. En cas de premier échec, l'enseignant·e détermine si le travail écrit peut être révisé ou si une nouvelle problématique doit être choisie. La remise se fait lors d'une des sessions d'examen suivantes, en accord avec l'enseignant·e responsable, mais impérativement dans les délais fixés par la Faculté (voir section 8.1 « Modalités générales d'examen »). En cas d'échec définitif, une nouvelle unité d'enseignement doit être choisie et un nouveau travail doit être rédigé. Des exceptions sont prévues pour les unités d'enseignement des modules SOCIO 1 ; SOCIO 2 ; ANTHRO 1 ; ANTHRO 2 ; REL 1 ; REL 2 (voir section 8.3 « Échec définitif »).
- Le *Cycle de conférences* (3 crédits ECTS) : Les critères d'évaluation sont définis par l'enseignant·e responsable de l'organisation du cycle de conférences. Le cycle de conférences est noté ou validé par la mention réussi/échec. En cas de premier échec, l'enseignant·e responsable détermine une prestation alternative. En cas d'échec définitif, une autre unité d'enseignement doit être choisie.
- L'*Activité formative* correspond à un nombre de crédits ECTS fixé en fonction de la charge de travail. Les activités formatives comprennent les voyages d'étude et d'autres activités d'apprentissage (par exemple, la création d'un site web). Elles ont lieu en Suisse ou à l'étranger et sont notées ou validées avec la mention réussi/échec par les enseignant·e s responsables. Pour valider l'activité formative (y compris le voyage d'étude), deux éléments sont nécessaires : une participation active à l'activité formative et une prestation supplémentaire définie par l'enseignant·e, par exemple une présentation orale, un rapport écrit, etc. Ce n'est que si ces deux éléments sont réussis que l'activité formative est considérée comme réussie. La non-participation à l'activité entraîne l'échec définitif de l'unité d'enseignement. En cas d'échec de la prestation supplémentaire, l'enseignant·e responsable détermine une activité alternative. En cas d'échec définitif à l'activité formative, une autre unité d'enseignement doit être choisie.
- Le *Stage* (3 ou 6 crédits ECTS) comprend l'organisation et la participation à des événements scientifiques tels que des conférences et des ateliers, ou la participation à une recherche en sciences sociales, ou un stage dans une institution ou une organisation qui requiert des compétences spécifiques en sciences sociales. L'étendue de l'activité et du rapport réflexif de celle-ci, ainsi que l'enseignant·e responsable, doivent être convenus à l'avance avec le conseiller ou la conseillère aux études. Pour valider le stage, il faut : 1) une confirmation écrite de la participation réussie au stage de la part de l'institution d'accueil ou de la personne responsable, 2) un rapport d'activité validé par l'enseignant·e responsable avec la mention réussi/échec. En cas de premier échec, l'enseignant·e responsable détermine si un nouveau stage doit être

effectué ou si le rapport d'activités doit être révisé. En cas d'échec définitif, une autre unité d'enseignement doit être choisie.

- *L'examen de Master* (30 crédits ECTS) doit être encadré et défendu à l'Université de Fribourg. Il comprend le travail de Master et la soutenance du travail de Master. Le travail de Master est évalué par une note. Les critères d'évaluation du travail de Master sont fixés par l'enseignant·e qui le supervise. En cas de premier échec, l'enseignant·e responsable détermine si le travail de Master peut être révisé ou si une nouvelle problématique doit être choisie et une nouvelle recherche sur le terrain effectuée. En cas d'échec définitif du travail de Master, les études ne peuvent pas être achevées (voir paragraphe 8.3 « Échec définitif »).
- Le *Colloque de Master* (3 crédits ECTS) est obligatoire. Il est évalué comme réussi/échec. Le mode d'évaluation du colloque de Master est déterminé par l'enseignant·e responsable. En cas de premier échec, l'enseignant·e responsable détermine une évaluation alternative. En cas d'échec au colloque de Master, le colloque peut être répété une fois. Un échec définitif au colloque de Master implique un échec définitif au programme d'études.

8.3 Échec définitif dans une unité d'enseignement, dans une option et dans le programme d'études

En cas d'échec définitif dans une unité d'enseignement, une nouvelle unité d'enseignement doit être choisie. Toutefois, l'étudiant·e qui échoue définitivement à trois unités d'enseignement dans les modules spécifiques des options (SOCIO 1 ; SOCIO 2 ; ANTHRO 1 ; ANTHRO 2 ; REL 1 ; REL 2) ne peut pas poursuivre ses études dans l'option choisie du programme d'études. Il s'agit d'un échec définitif dans l'option du programme d'études.

En cas d'échec définitif dans une option, il n'est pas possible de poursuivre les études dans cette option, ni de changer pour le profil correspondant du programme d'études à 30 crédits ECTS. Il est toutefois possible d'étudier dans une autre option du programme d'études approfondies *Sociétés Plurielles : cultures, politique et religions*.

Les étudiant·e s en Master avec 90 crédits ECTS ou avec 120 crédits ECTS (y compris le programme d'études secondaires ou de spécialisation) qui dépassent la durée maximale des études de 9 semestres ou de 12 semestres ne peuvent pas poursuivre le programme d'études. Il s'agit d'un échec définitif dans le programme d'études. Le nombre de semestres s'applique à l'ensemble du programme d'études sans tenir compte du changement d'option ou de l'échec définitif dans une option.

En cas d'échec définitif dans les trois options, le programme d'études ne peut pas être poursuivi.

L'échec définitif au colloque de Master ou à l'examen de Master constitue un échec définitif dans le programme d'études. La poursuite des études dans ce programme est exclue.

8.4 Note finale

La note finale du programme d'études (60 crédits ECTS) est calculée à partir de la moyenne non pondérée des modules validés du programme d'études. La note de chaque module est calculée sur la base de la moyenne des notes attribuées aux prestations d'études du module.

La note de l'examen de Master (30 crédits ECTS) est calculée à partir de la moyenne des notes obtenues pour le travail de Master et pour la soutenance ; la note du travail de Master compte double.

9. Convention BeNeFri et accords de mobilité interuniversitaire

Les étudiant·e·s sont encouragé·e·s dans l'acquisition de crédits dans d'autres universités en Suisse et à l'étranger (par ex. dans le cadre de l'accord BeNeFri avec les universités de Berne et de Neuchâtel ou dans le cadre d'un programme de mobilité). La prise en compte de l'acquisition de crédits ne peut être garantie que si elle a été examinée et approuvée par le conseiller ou la conseillère aux études avant le début du cours concerné. Le point fort des études se situe à l'Université de Fribourg.

10. Mesures transitoires

Ce plan d'études s'applique à tous les étudiant·e·s qui commencent leurs études de Master à partir du semestre d'automne 2024.

Les étudiant·e·s qui ont commencé leurs études avant le semestre d'automne 2024 peuvent passer à ce programme d'études avec ce plan d'études au semestre d'automne 2024. Les prestations déjà validées seront transférées. Une demande formelle doit être déposée auprès de la direction du programme ou du conseil aux études.

Les étudiant·e·s qui étaient déjà inscrit·e·s à ce programme d'études du Département au moment de l'entrée en vigueur du présent plan d'études restent soumis au plan d'études de l'année 2018 jusqu'à la fin du semestre de printemps 2026 au plus tard. A partir du semestre d'automne 2026, le plan d'études 2024 remplacera tous les plans d'études antérieurs des programmes d'études équivalents.